



Contre les cambriolages, les bons réflexes !

L'arrivée de l'hiver et des fêtes de fins d'année sont souvent synonymes de hausse des cambriolages. Néanmoins ceux-ci peuvent être évités grâce à des gestes simples. La Gendarmerie des Andelys propose plusieurs conseils pratiques pour protéger votre domicile et vos biens.

AU QUOTIDIEN

- **Toujours verrouiller les accès** à son domicile, même lorsque vous êtes chez vous.
- Lorsque vous n'êtes pas présent au domicile, **laisser plusieurs lumières allumées** pour simuler une présence.
- Photographiez vos objets de valeur, **notez le numéro de série, conservez vos factures**. En cas de vol, ces informations faciliteront à la fois les recherches menées par les gendarmes et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Changez les serrures** de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité**. N'hésitez pas à demander une carte professionnelle. En cas de doutes, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez **jamais une personne inconnue seule** dans une pièce de votre domicile.
- Ne laissez **pas d'objets de valeur visibles** à travers les fenêtres.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- **Créez l'illusion d'une présence**, par exemple à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision ou la radio.
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur **les réseaux sociaux**.
- Ne donnez **pas d'information à des personnes inconnues** sur votre départ en vacances (prestataires de services, démarcheurs...).
- **Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie** à travers l'opération tranquillité vacances. Il s'agit d'un formulaire à remplir sur internet ou à la gendarmerie. Lors de leurs patrouilles quotidiennes, les gendarmes accordent une attention particulière aux domiciles des personnes absentes.
- **Faites suivre votre courrier ou faites-le relever** par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant révèle une longue absence.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- **Prévenez immédiatement** la brigade de gendarmerie locale ou faites le 17. (Gendarmerie des Andelys : 02.32.54.03.17)
 - Si les cambrioleurs sont encore sur place, **essayer de recueillir des informations sans prendre de risques (immatriculation et modèle d'un véhicule, vêtements, physionomie, direction de fuite...)**
 - **Ne touchez à aucun objet**, porte ou fenêtre avant l'arrivée des gendarmes.
- LA GENDARMERIE DES ANDELYS.**



INFORMATION GENDARMERIE **Arnaque PCS, Transcash, Toneo, Neosurf...**



Le succès de cette arnaque repose sur sa simplicité : aucun compte à ouvrir, aucun site sur lequel s'inscrire, la victime n'a qu'à se rendre en bureau de tabac pour acheter une **recharge PCS Mastercard, Transcash, Toneo ou Neosurf**. Il s'agit d'une sorte de ticket de caisse sur lequel figure un code, qui permet à celui qui le possède de récupérer l'argent crédité. Il est d'ailleurs précisé que le code ne doit en aucun cas être communiqué à un tiers... mais...

Tout commence avec une affaire en or très attractive postée par l'arnaqueur et visant à attirer un maximum d'acheteurs potentiels à escroquer. Une « très belle affaire » peut vite se révéler être une **« très belle arnaque »**.

En plus d'un prix trop alléchant, vous remarquerez que le vendeur ne veut traiter **QUE par email**. Il pourra prétexter des problèmes de téléphone, et fera en sorte que la transaction se fasse très vite, vous parlant par exemple de nombreux acheteurs intéressés. Inutile de préciser que c'est faux.

Les escrocs vous manipuleront, vous faisant croire qu'il est plus sécurisé de payer par ce biais que via des plateformes pourtant reconnues, comme Paypal ou Paylib, pour ne citer qu'elles.

Différents cas de figure se présentent alors :

- Le vendeur joue « la confiance », et vous **demande le code avant envoi du colis. Que vous ne verrez jamais.**
- Le vendeur vous demande de vérifier la « validité » du coupon, en entrant le code sur un site internet dont il vous aura donné l'adresse. **En entrant le code, vous ne ferez que créditer le compte de l'escroc.** Il n'existe aucun code de vérification, et ces sites sont créés par les escrocs eux même.
- Autre variante : le vendeur vous demande d'entrer les codes sur un site, qui d'après lui conservera l'argent jusqu'à ce que vous **confirmiez la réception du colis... que vous ne verrez jamais.**

Dans tous les cas, ne payez jamais un inconnu avec une recharge. JAMAIS.

Votre banque ne vous remboursera pas, le paiement étant volontaire.

Il est quasiment impossible de remonter jusqu'aux auteurs de ces escroqueries, se trouvant la plupart du temps dans des pays étrangers.

LA GENDARMERIE DES ANDELYS.